



## **Holà sur le développement des mini-centrales : une décision responsable**

**Montréal, le 5 février 2013** - Le Regroupement des conseils régionaux de l'environnement (RNCREQ) salue la décision du gouvernement du Québec de suspendre le développement des mini-centrales hydroélectriques de 50 MW et moins.

Malgré leur rendement énergétique intéressant, leurs faibles émissions de gaz à effet de serre et le levier qu'elles représentent pour le développement des communautés, les mini-centrales ne sont pas sans impacts sur l'environnement. En outre, le niveau d'adhésion à l'égard de ces projets est déficient, particulièrement dans le contexte actuel. « Les Québécois sont confrontés à de multiples enjeux énergétiques sensibles, rappelle Philippe Bourke, directeur général du RNCREQ. Le projet de pipeline d'Enbridge, l'exploitation du pétrole, l'arrêt de la production nucléaire, le financement des transports collectifs, les gaz de schiste, l'énergie éolienne... sont autant d'enjeux préoccupants. »

Ces dossiers liés à notre avenir énergétique sont complexes et interdépendants. Pour le RNCREQ, cela témoigne du besoin urgent d'une réflexion et d'une planification plus large sur l'avenir de notre consommation et de notre production énergétique. « C'est d'autant plus nécessaire, ajoute Philippe Bourke, que nous sommes dans un contexte d'augmentation du prix du pétrole et dans l'urgence d'agir face aux changements climatiques. »

Le RNCREQ et les conseils régionaux de l'environnement (CRE) attendent avec impatience de participer pleinement à la réflexion sur la future stratégie énergétique.

- 30 -

**Source :**

Alice de Swarte, responsable des communications  
514 861-7022 poste 24  
[alice.deswarte@rncreq.org](mailto:alice.deswarte@rncreq.org)